



Tél. 02 40 82 42 52

M. PLANTIVE François
06.07.31.06.98
plantive.francois@neuf.fr

- GARDIENNAGE caravanes / camping-cars
 - GARAGES individuels
- Z.A. LA GÉNIÈRE, 44770 LA PLAINE S/MER
N° SIRET : 350 107 264 00011

GARAGES INDIVIDUELS



Tarifs 2022 des Garages Individuels :

Dimension	Durée	Sans dble plafond	Avec dble plafond
4M50 x 3M	1 an	718.00 €	838.00 €
6M40 x 3M	1 an	812.00 €	926.00 €
7M x 3M	1an	842.00 €	971.00 €
7M x 3M50	1 an	1026.00 €	1 141.00 €
7M x 4M60	1 an	1 317.00 €	1 426.00 €
7M x 5M60	1 an	1 574.00 €	1 749.00 €
8M x 3M	1 an	998.00 €	1123.00 €
8M x 3M50	1 an	1 127.00 €	1 259.00 €
9M x 3M50	1 an	1266.00 €	

CONTRAT DE GARAGE

- **Les Garages :**

Chaque garage à une hauteur de 3.80 M

Chaque garage est fermé par un portail muni d'une serrure à clé (pour chaque changement de client une nouvelle serrure est installée)

- **Les Locataires :**

Disposent en extérieur d'une borne électrique (puissance 10 A) et d'un point d'eau

- **Assurance :**

Nous assurons uniquement le bâtiment. Le contenu reste à votre charge (vous renseigner auprès de votre assureur.)

Le présent contrat constituant une simple convention d'emplacement, il est expressément convenu que le locataire conserve la garde entière de son contenu. Il déclare par ailleurs renoncer à tout recours à l'encontre du loueur en cas de dommages d'incendie, explosion, accident ou vol survenus à son bien pendant la durée de la location

Les dégâts occasionnés par les rongeurs ou autres animaux ne sont pas assurés.

- **Conditions Particulières :**

. Les garages ne pourront être ni habités, ni utilisés pour des rassemblements de personnes.

. Tout abus de consommation en eau et électricité sera facturé.

. Ne pas faire de gros travaux d'entretien de véhicule.

. Ne pas stocker de produits inflammables. Les bouteilles de gaz devront être fermées.

. Il est fortement conseillé de débrancher les batteries.

. Vous acceptez la vidéo surveillance

TOUS DEGATS FAITS AU GARAGE SERONT FACTURES

CE GARAGE INDIVIDUEL VOUS PERMET D ' AVOIR UNE INDEPENDANCE, EST ACCESSIBLE 24H/24H.

TOUS SERVICES RENDUS SERONT FACTURES EN SUPPLEMENT.

- **Paiement :**

. 1 mois avant l'échéance il vous est envoyé une facture, correspondant à la location de l'année qui suit.

. Ce montant devra être versé avant l'échéance, sous peine de résiliation du contrat et de la privation de l'accès au garage

. Dans le cas du décès du locataire, le contrat peut continuer par un héritier, sous condition que celui-ci assure le paiement et qu'il signe ce contrat.

. En cas de non-paiement, dans les 15 jours après une lettre de relance avec AR, le box sera débarrassé et loué à un autre client.

Condition de résiliation d'un contrat : Le présent contrat renouvelable à l'échéance est annuel avec possibilité de le résilier à cette date moyennant un préavis de 2 mois

~~~~~